

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 4 avril 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

#### 2018 V.123 Vœu relatif aux menus végétariens

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le Plan Alimentation Durable adopté en juillet 2015 qui se fixe comme objectif de baisser de 20% la part de protéines carnées par repas, autrement dit de proposer en 2020 un repas végétarien par semaine dans chaque cantine ;

Considérant que la Ville de Paris s'engage à diminuer de 50% la part carnée des repas d'ici 2030 et atteindre 90% d'alimentation durable dans la restauration collective d'ici 2050 ;

Considérant que la lutte contre le dérèglement climatique est une priorité pour la Ville de Paris et que son Plan Climat Air Énergie fixe notamment l'objectif de « *réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation à Paris d'ici 2030 afin de faire de Paris une ville exemplaire en terme de consommation alimentaire responsable* » ;

Considérant le dernier rapport de l'association Greenpeace (Mars 2018) qui préconise de diminuer de 50% la consommation de viande et de produits laitiers pour lutter contre les problèmes sanitaires et environnementaux globaux engendrés par une surconsommation de protéines animales ;

Considérant les 6% de parisiens végétariens et l'attente d'une part croissante de la population pour des menus sans protéines carnées en faveur d'une alimentation plus durable,

Considérant les conventions triennales d'objectifs et de financement (2018-2020) signées entre la Ville et les Caisses des écoles des 20 arrondissements, rappelant les missions respectives des Caisses des écoles et de la Collectivité parisienne, reprenant et déclinant spécifiquement les orientations stratégiques au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, et parmi celles-ci la diminution de la part carnée dans les repas,

Considérant également le travail d'accompagnement du personnel des Caisses des écoles réalisé par la Ville de Paris à travers la diffusion de recettes et de conseils pratiques délivrés dans le guide du Plat Protidique ;

Considérant que le changement des habitudes alimentaires est un sujet particulièrement sensible d'une façon générale, et plus spécifiquement pour ce qui concerne les enfants, et qu'une vigilance particulière doit être exercée afin de lutter contre le gaspillage alimentaire,

Considérant l'étude engagée par la DASCO pour évaluer les possibilités de la mise en œuvre d'une alternative végétarienne quotidienne à la cantine, cette étude devant prendre en compte tous les aspects (y compris les aspects techniques et financiers, sans que cette liste soit limitative) afin de disposer de l'ensemble des données permettant une décision en toute connaissance de cause,

Considérant que les résultats de cette études seront disponibles en juin ;

Le Conseil de Paris

Émet le vœu :

- que les résultats de cette étude soient communiqués aux Caisses des écoles parisiennes, afin qu'elles puissent expérimenter si elles le souhaitent la mise en place d'une alternative végétarienne pour les familles qui le demandent.